

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***

☒ **LA DESTRUCTION ***

☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Territoire Publics

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 1 Rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 50726

Commune RENNES CEDEX 2

Code postal 35207

Nature des activités : Territoires Publics est une Société Publique Locale d'Aménagement créée en 2010 afin d'accompagner les collectivités de la métropole rennaise de l'amont à l'aval d'un projet urbain. Son statut lui permet de tisser une continuité entre les études préalables et les différentes étapes de réalisation du projet. Ainsi, Territoires Publics succède à Rennes Métropole dans la future phase d'aménagement de la ZAC multi-sites La Janais.

Qualification : Concessionnaire et porteur du projet de la "ZAC multi-sites La Janais" pour le compte de Rennes Métropole

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		
B2		VOIR ANNEXE
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Voir annexe

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐

Capture avec épuisette ☒ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des œufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Destruction liée aux travaux de réalisation du projet

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser : Tous travaux liés à la réalisation du projet

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Le projet prévoit un démarrage des premiers travaux (dégagements d'emprises) durant

ou la date : l'hiver 2018-2019

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bretagne

Départements : Ille-et-Vilaine

Cantons :

Communes : Chartres-de-Bretagne et Saint-Jacques-de-la-Lande

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts résiduels est présenté dans le présent dossier aux chapitres V.1. à V.9.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les comptes rendus des opérations de destruction des habitats seront réalisés par l'ingénieur écologue choisi par le maître d'ouvrage, en charge du suivi du chantier. Ces comptes rendus seront transmis au service instructeur de la DREAL Bretagne

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à RENNES

le 10/04/2019

Votre signature

TERRITOIRES PUBLICS

1 rue G. de Gaulle-Anthonioz

CS 50726

35207 RENNES CEDEX 2

ANNEXE

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Quantité	Description
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Non dénombrable	Destruction d'individus lors de l'ouverture des milieux (fourrés arbustifs, arbres creux, haies)
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Non dénombrable	Destruction d'individus lors de l'ouverture des milieux (fourrés arbustifs, arbres creux, haies)
Grenouille commune (<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)	~ 20 ind.	Destruction d'individus, larves, pontes, lors de l'ouverture des milieux et lors des mouvements d'engins
Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	~ 5 ind.	Destruction d'individus, larves, pontes, lors de l'ouverture des milieux et lors des mouvements d'engins
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	~ 5 ind.	Destruction d'individus, larves, pontes, lors de l'ouverture des milieux et lors des mouvements d'engins
Lézard des murails (<i>Podarcis muralis</i>)	5 à 10 ind.	Destruction d'individus lors de l'ouverture des milieux, et lors des mouvements d'engins durant la phase travaux
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	~ 1 à 3 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Fauvette grise (<i>Sylvia communis</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	~ 1 à 3 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	~ 1 à 10 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	~ 1 à 3 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	~ 1 à 5 ind.	Destruction d'individus, œufs, nichées, poussins, lors de l'ouverture des milieux

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le site de production automobile de La Janais permet au constructeur automobile PSA de libérer du foncier (près d'une cinquantaine d'hectares répartis sur 5 secteurs). Dans ce contexte, Rennes Métropole, la Région Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ont identifié l'intérêt partagé d'optimiser l'usage des emprises foncières aujourd'hui inutilisées.

Le projet a ainsi pour objectif d'améliorer la compétitivité du site de production automobile et contribuer ainsi à sa pérennisation, et de conduire une action volontariste et cohérente de ré-industrialisation et de création d'emplois.

Rennes Métropole souhaite donc réaliser un parc d'activités d'excellence dans un tissu urbain industriel déjà constitué.

A cette fin, la métropole souhaite permettre des implantations d'entreprises dans une logique d'écologie industrielle. Cette dernière vise à limiter les impacts de l'industrie sur l'environnement tout en cherchant à avoir une approche globale du système industriel en le représentant comme un écosystème et à la rendre compatible avec les écosystèmes naturels.